

Il est **urgent** de **réduire** nos apports en déchetterie

Le volume des déchets verts augmente. Leur traitement est chaque année plus onéreux pour la collectivité et impacte notre environnement.

Le SMICTOM et votre commune proposent le **broyage de vos branchages** 2 fois par an (mars et octobre) sur une plate-forme proche de chez vous.

Agissez en adoptant **les bons gestes**. C'est bon pour votre jardin et votre porte-monnaie !

Déchets verts

le déchet déposé majoritairement en déchetterie
(en tonnage)



Il est interdit de brûler les déchets verts

en raison des fumées toxiques dégagées lors de leur combustion

→ *passible d'une amende de 450€ minimum*

INFOS SITE

Etat des lieux

Les conditions météorologiques n'ont pas permis de broyer les branchages déposés l'automne dernier.



Le site pourra néanmoins accueillir les branchages du printemps et l'ensemble sera broyé à l'issue de la période de dépôt soit **courant avril** dans des conditions plus favorables.



Que déposer ?

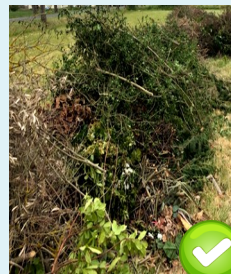
Déposez vos branchages

Tailles de haies, arbres et arbustes sans limitation de diamètre

 **Sont strictement interdits**

Souches d'arbres
tonte, feuilles, terre
cailloux & autre déchet

en raison des difficultés et dommages qu'ils occasionnent sur le matériel de broyage



Où vous rendre ?

Site à l'arrière de la station d'épuration - D38

Quand ?

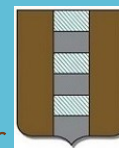
du **1^{er}** au **31 MARS**
du **lundi** au **samedi** de **8h30** à **16H30**

Renseignements : Affichage sur lieu de dépôt &
MAIRIE de SAINT-LIEUX-LES-LAVOUR
05 63 41 62 77 www.saint-lieux-les-lavour.fr

SMICTOM de la région de Lavour • 35 route de Gaillac • 81500 Lavour • 05 63 58 76 40
contact@smictom-lavour.fr • facebook.com/Smictomdelavour



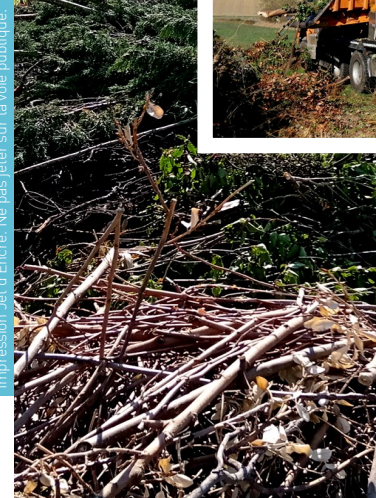
Saint-Lieux-Lès-Lavour



Les déchets verts des ressources pour nos jardins

MARS 2024

Opération de **broyage** de vos branchages sur votre commune



Impression: Jet d'Encre. Ne pas jeter sur la voie publique.



Vos déchets valent de l'or!

Valorisés et réutilisés, vous ne pourrez plus les considérer comme des déchets mais comme une véritable ressource pour votre jardin.

Utiliser le **broyat de branches** au jardin, c'est :



Moins de corvée de désherbage

Utilisé en paillis dans le potager ou au pied des arbres, le broyat limite la croissance des herbes indésirables.



Des économies d'eau

Paillez pour ralentir l'évaporation et garder la fraîcheur du sol.



Un sol fertilisé naturellement

En se décomposant progressivement, le paillis nourrit, fertilise et enrichit le sol sur le long terme.



Eviter la déchetterie

Moins de trajet et d'attente à la déchetterie, c'est autant de carburant économisé et de gaz à effet de serre non émis.



Plus de temps pour VOUS!

Moins de désherbage, d'arrosage, d'entretien au quotidien et moins d'allers-retours en déchetterie... sont autant de temps gagné à profiter de votre jardin!

Des solutions simples pour un jardin qui recycle !

Transformez sur place toutes vos ressources pour un jardin au naturel : les plantes poussent, meurent et fertilisent le sol qui nourrit alors une nouvelle génération de plantes. **Simplement rendre à la Nature ce qu'elle nous donne !**



Mulching

Laissez sur place vos tontes d'herbe qui conserveront votre pelouse humide et fertilisée.

Broyage à la tondeuse

Au printemps, broyez à la tondeuse les tailles d'entretien pour un retour direct au sol.

À l'automne, passez vos gros volumes de feuilles mortes à la tondeuse pour les utiliser au pied de vos plantations ou dans le composteur.



Compostage

Incontournable, le compostage valorise les déchets de cuisine et du jardin en les transformant en fertilisant, riche en nutriments.

L'acquisition de composteurs individuels vous est proposée en déchetterie pour 12€

Haie sèche

Utilisez directement vos branchages pour créer un brise-vent efficace, une séparation dans votre jardin qui procure ombre et abrite la faune.



Quand tailler ?

Évitez la taille des arbres et arbustes de mars à août pour ne pas gêner la nidification.

Quand pailler ?

Le paillis est utile **toute l'année**:

- Au **printemps**, paillez après une forte pluie ou un bon arrosage.
- En **été**, appliquez une seconde couche si une période de sécheresse est annoncée.
- En **automne et hiver**, paillez pour restaurer la fertilité et préparer la saison suivante.